



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation  
Professionnelle**  
**Section départementale du Val d'Oise**  
38 rue d'Eragny 95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE  
Fnecfpo95@gmail.com – 07.71.23.46.64

## **Déclaration préalable CHSCTD – Val d'Oise – Jeudi 7 mai 2020**

Monsieur le Directeur Académique

Mesdames et messieurs les membres du CHSCT,

L'annonce par le président de la République d'une réouverture des établissements scolaires le 11 mai prochain a provoqué l'inquiétude et la plus grande colère des personnels, et plus largement, des salariés.

Le Premier ministre a présenté son plan de déconfinement le 28 avril (rejeté d'ailleurs par le Sénat ce lundi 4 mai) : il a surtout mis en avant les impératifs économiques, face auxquels la santé des personnels et des élèves ne compte pas. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits, sauf dans les établissements scolaires ? Cherchez l'erreur... En maintenant le 11 mai la rentrée des plus petits, ceux qui ne peuvent se garder tout seuls, a fait monter l'angoisse et la colère d'un cran.

La pétition nationale de la FNEC FP-FO, qui a rassemblé plus de 55 000 signatures, a rappelé les préalables, énoncés dans l'avis du CHSCT ministériel voté par FO et FSU le 3 avril dernier : « Sans dépistage généralisé, sans les mesures de protection nécessaires, toute reprise est inacceptable ».

Alors, les conditions sont-elles réunies pour une reprise, même progressive ? NON.

Le Premier ministre annonce :

1) un dépistage seulement pour ceux qui manifestent des symptômes, et leurs contacts. Problème : la plupart des enfants sont asymptomatiques. Qu'ils soient en petit groupe ou non, impossible de savoir si le virus a circulé. De plus, qui dans les écoles et les établissements sera en capacité de donner un diagnostic médical ?

2) « protéger, dépister, isoler » : depuis presque deux mois, des personnels accueillent des enfants de soignants, dans la grande majorité sans protection, sans masque, gants ou gel hydro-alcoolique. Aucun test n'a été effectué : combien de ces personnels ont contracté le virus pendant cette période ?

3) des masques « grand public » pour les encadrants. Faut-il rappeler que les masques filtrants (FFP) sont les seules protections individuelles reconnues par le Code du travail ?

4) « Le port du masque pour les élèves est prohibé en maternelle, il n'est pas recommandé en élémentaire » : les enseignants, les AESH, les ATSEM et les parents sont rassurés !

5) une rentrée par paliers : le premier degré le 11 mai, les élèves de collège (6ème et 5ème) le 18 mai, et les lycées potentiellement début juin. L'aspect « garderie du MEDEF » est de plus en plus manifeste.

6) les enseignants feront cours en classe et à distance : c'est double travail, c'est l'explosion des obligations réglementaires de service ! Ce télétravail a été mis en place depuis presque deux mois en dehors de tout cadre réglementaire, avec pour conséquences des pressions conduisant les personnels à l'épuisement et au stress. Nous rappelons ce qu'a dit le ministre lors de l'audience accordée à la FNEC-FP-FO le 30 avril à savoir que le cumul du présentiel et du distanciel pour un même enseignant, ne peut pas être exigé.

La FNEC-FP-FO demande à ce que cette consigne soit relayée auprès des IEN et des chefs d'établissement afin qu'elle soit respectée globalement y compris pour des collègues qui seraient en service partagé. Et ce, pour ne pas engendrer davantage de RPS dans une situation déjà très anxiogène.

Concernant le télétravail, la FNEC FP-FO rappelle que le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre du télétravail dans la Fonction publique. Ces textes indiquent que doivent être respectés notamment le volontariat de l'agent, la fourniture de matériel, l'organisation du travail, le décompte du temps de travail.

7) « *Les acteurs de terrain trouveront des solutions et je leur fais confiance.* » Comprendre : débrouillez-vous ! Pourquoi le gouvernement endosserait des responsabilités quand il est possible de se défausser sur les « acteurs de terrain » ? D'ores et déjà des maires, des chefs d'établissement et de service ont fait savoir qu'ils ne prendraient pas le risque d'une réouverture insensée et dangereuse le 11 mai ou après. De nombreux maires du Val d'Oise ont déjà écrit au préfet qu'ils ne prendront pas la responsabilité d'ouvrir les écoles. Cette démarche est appuyée par une dynamique régionale dans laquelle 329 maires d'Île de France se sont positionnés. Les motions d'écoles (à Argenteuil, Montmagny, Sarcelles, Cergy, Pontoise, Bezons, Magny-en-Vexin...), d'établissement du secondaire (Montmagny, Eragny, Bouffémont, Montmorency, Beaumont, Persan, Sannois...), se sont multipliés dans le Val d'Oise ces derniers jours, exigeant des garanties concernant les conditions sanitaires.

Face à cette décision prématurée de réouverture des écoles, la FNEC-FP-FO rappelle que le président de l'Ordre des médecins déplore que « *Les enfants vont rencontrer des enseignants et des agents des collectivités locales, sans que les mesures barrières soient possibles, et pourront les contaminer. Le virus pourra également revenir dans les familles restées confinées pendant deux mois, qui pourront se retrouver infectées par les contacts de leurs enfants à l'extérieur* » ; il dénonce dans ce choix « *un manque absolu de logique* », qui ne pourra qu'aggraver l'épidémie. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise la mise en place du dépistage systématique pour sortir de la crise sanitaire. Les pays qui l'ont fait (Chine, Corée du Sud), avec isolement des personnes testées positives, ont vu l'épidémie reculer.

Le problème que pose cette réouverture dans les conditions sanitaires telles quelles sont aujourd'hui est que les gestes barrière ne pourront être respectés compte tenu de l'âge des élèves et du nombre d'élèves par classe. La preuve de l'impossibilité de respecter la distanciation sociale a été apportée ce mardi 5 mai, lors de la visite très médiatisée du président Macron et de son ministre de l'Éducation nationale à l'école élémentaire Pierre de Ronsard à Poissy, où l'on voit clairement un enfant, incapable de rester assis derrière sa table, constamment debout, se déplaçant pour aller toucher son camarade de devant. Et pourtant, il s'agissait d'un enfant de soins sensibilisé à cette distanciation sociale et aux gestes barrière. Même le président lui-même n'a pas été en mesure de respecter le port de ce masque « grand public », mal ajusté, qui ne couvrait pas toujours son nez, masque qu'il a enlevé en classe et qu'il a touché avec ses mains, masque qui ne protège pas. De même pour le ministre de l'Éducation nationale. Les personnels estiment qu'il est impossible à faire respecter ces gestes barrière en permanence dans ces conditions. Par exemple, en maternelle, l'absence de tables individuelles dans la plupart des écoles ne permet pas d'accueillir 15 enfants en respectant 1 m entre eux. Mathématiquement, une classe de 50 m<sup>2</sup> ne peut contenir que 8 à 10 élèves si l'on veut respecter les 4 m<sup>2</sup> réglementaires par élève énoncé dans le protocole sanitaire, puisqu'il faut compter le bureau de l'enseignant et les meubles, les armoires de la salle. Sans parler des regroupements dans la cour de récréation, de la sieste, des repas collectifs, des internats, des transports, des flux d'élèves et de parents à l'entrée des établissements, dans les couloirs ...

Concernant ce guide sanitaire ou protocole, paru tardivement le 4 mai dans sa version définitive pour une reprise le 11, ne tient compte ni de la réglementation (code du travail, décret sur le télétravail, obligations réglementaires de service...), ni des garanties sanitaires indispensables à toute reprise d'activité : ni dépistage systématique ni masques FFP2 ne sont prévus. Le port des masques y est préconisé mais plus obligatoire malgré des risques de contaminations élevés dans notre département. Des mesures y sont « privilégiées » : là encore cela revient à une prise de décision individuelle. Quand les collègues lisent ce protocole, ils réagissent en indiquant qu'il est inapplicable ! Par exemple en maternelle, les collègues se demandent ce qu'ils vont pouvoir faire de la journée sans matériel commun, jeux, coins, pour l'habillement, pendant la récréation... Cette situation engendre de nombreux RPS chez les enseignants qui ne pourront plus exercer leur métier, enseigner, transmettre, instruire, mais seront réduits à faire respecter des gestes barrière impossibles à tenir toute une journée. La FNEC-FP-FO rappelle que l'école n'est pas une garderie.

De quoi s'agit-il sinon de dédouaner le gouvernement et de faire porter la responsabilité de la deuxième vague de diffusion du virus aux personnels (directeurs d'école, chefs d'établissement, professeurs). Pouvez-vous nous dire Monsieur le DASEN quelle est la valeur juridique de ce protocole ? Quelle sera la responsabilité des personnels, des directeurs d'école, des chefs d'établissement s'ils n'arrivent pas à le respecter ?

Quelle est la visée d'un tel protocole, alors qu'il n'y a pas aujourd'hui de masques FFP2 en nombre suffisant ? Alors que les personnels de santé combattent la maladie en se fabriquant des blouses à partir de sacs poubelles ? Alors que le gouvernement ne souhaite tester « massivement » que les personnes qui ont des symptômes, ce qui exclut d'emblée la plupart des enfants porteurs asymptomatiques du virus ?

Certes, le premier ministre a annoncé qu'il s'agissait d'éviter « l'écroulement économique », certes des milliers de salariés au chômage veulent sortir du confinement et reprendre leur travail : mais pas au prix de leur vie ni de celle de leurs proches. Personne ne veut aller au casse-pipe. Les personnels de l'Education nationale, en première ligne, chargés d'assurer un "*cadre sanitaire et une protection optimale, de respecter des règles sanitaires et de distanciation sociale*", partout, dans tous les contextes, tous les espaces, ne veulent pas être les cobayes d'un test pour préparer la rentrée de septembre, dans un département où la circulation du virus reste très active selon la Direction Générale de la Santé car, étant sur le terrain, ils savent que c'est IMPOSSIBLE, même si cette reprise s'effectue progressivement. Ils refusent d'engager leur responsabilité morale et pénale, de participer, voire de contribuer à une reprise de la pandémie, dont on sait qu'elle serait catastrophique en termes de santé publique, en particulier dans le Val d'Oise.

Monsieur le DASEN, qu'en est-il des masques FFP2 et du dépistage généralisé des personnels, des élèves, des gels hydro-alcoolique dans chaque salle de classe, du savon dans les toilettes, des serviettes à usage unique, des visières, de la fréquence de la désinfection des locaux dans les établissements, à la DSDEN, de leur aération, du recrutement de médecins de prévention, du suivi médical du personnel... ?

Bref, qu'en est-il des avis des 3 et 23 avril auxquels vous n'avez toujours pas répondu ?

La FNEC FP FO a lancé une procédure d'alerte au ministre ainsi qu'à la rectrice et au DASEN. Devant l'absence de réponse aux questions posées, nous avons un motif raisonnable de penser que la santé et la vie de nos collègues sont menacées par des décisions de reprise le 11 mai.

Pour la FNEC FP-FO, hors de question de co-construire une reprise, même progressive, et ainsi collaborer à la mise en danger des personnels et des élèves dans ces conditions.

La FNEC FP-FO soutient tous les personnels qui, soucieux de leur santé et de celle de leurs élèves, refusent de retourner sur leur lieu de travail à partir du 11 mai, sans dépistage systématique, sans masques FFP2, seuls EPI soumis aux règles du code du travail, sans toutes les protections nécessaires y compris gants et gel hydro-alcoolique en quantité suffisante, nettoyage et désinfection régulier des locaux. Les personnels souhaitent vivement retrouver leurs élèves, mais pas dans ces conditions, surtout avec les dernières annonces inquiétantes de l'hôpital Necker qui se demande si la recrudescence de cas de maladie de Kawasaki n'est pas une complication de la contraction du covid-19 chez les enfants.

Les droits de retrait s'exerceront et des préavis de grève ont d'ores et déjà été déposés.

Merci de votre attention.